



N° 35

N°ISSN:1264-9783  
N°CPPAP: 0113 S 07672

Directeur de publication: Karine Fuselier  
Imprimé par nos soins  
Trimestriel - Prix: 1€

## ARDENNES

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08.

## FSU Ardennes

48 rue Victor Hugo  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tel: 03 24 33 14 14

Fax: 03 24 37 65 74

Mail: fsu08@fsu.fr Site: <http://sd08.fsu.fr>



Déposé le 18 février 2014  
Routage 206  
dispensé de timbrage.  
Charleville-Mézières CTC

## Edito

L'annonce de la refondation de l'école a suscité de grands espoirs. Enfin, un ministre annonçait vouloir transformer l'École et permettre la réussite de tous en s'appuyant sur ses enseignants. On savait que la rentrée 2013 serait difficile puisqu'elle avait été préparée par le précédent gouvernement, nous avons donc fait le dos rond et attendu des jours meilleurs. 2014, La première rentrée effective de Vincent Peillon, se traduit dans notre département par une accentuation de la casse de l'école. Même si l'affichage au plan national est positif, même si de nombreuses annonces vont dans le bon sens, même si nous partageons nombre de priorités, la déclinaison opérée dans les Ardennes est catastrophique. Alors qu'il aurait fallu sanctuariser un territoire en détresse sociale et économique, nos responsables académiques et départementaux poursuivent dans leur logique mortifère en méprisant les SEGPA au lieu de créer une dynamique nouvelle pour traiter de la grande difficulté scolaire, en fragilisant les « petits collèges » alors qu'une politique de soutien et de développement eût été plus judicieuse, en resserrant la voilure des lycées, en fermant nombre de classes dans le premier degré en catimini puisqu'élections municipales obligent, il ne faut pas en parler... Pour les personnels, ce seront des classes de plus en plus chargées, plus de compléments de service, de nombreuses cartes scolaires avec des points de chute inconnus, des heures supplémentaires qui s'accumulent...

Si toutes ces mesures sont celles qui doivent permettre la mise en œuvre du fameux projet académique que l'on nous a tant vanté, alors, la refondation de l'école visant la réussite de tous les élèves semble bien mal engagée... Dans de telles conditions, comment peut-on en effet demander aux personnels de s'investir pleinement dans ce projet, de donner encore et toujours plus, tout en dégradant un peu plus chaque année leurs conditions d'exercice, en ne leur offrant aucune perspective, aucun signe d'amélioration ? Il est plus que temps de changer de politique éducative dans le département. Il est de la responsabilité de M. le Recteur et M. le Directeur Académique de prendre conscience des impacts de la politique qu'ils mènent et d'opérer d'autres choix pour notre École !

Karine Fuselier, co-secrétaire départementale FSU

## SOMMAIRE

|   |      |
|---|------|
| Edito.....  | P1   |
| Préparation de rentrée 2014 dans les collèges et les SEGPA: retour à l'ère Sarkozy ?..... | P2-3 |
| La carte scolaire du premier degré.....   | P4   |
| Principe de Management.....   | P5   |
| Cherchez l'erreur !!!.....  | P5   |
| Comité de suivi départemental: quelle mascarade !!!.....                                  | P6   |
| Humeur... (mauvaise !!!).....   | P7   |
| Contact.....  | P8   |

# Préparation de rentrée 2014 dans les collèges et les SEGPA : retour à l'ère Sarkozy ?

Alors que la rentrée 2013 pouvait laisser présager un changement voire une rupture dans l'Éducation Nationale avec le coup d'arrêt mis aux suppressions de postes et aux nombreuses dégradations qu'elles engendrent inévitablement, avec la volonté exprimée par le Ministre de s'atteler au traitement de la difficulté scolaire et à la réduction des inégalités scolaires pour viser la réussite de tous les élèves, la préparation de rentrée 2014, elle, à bien des égards, dans un cadre budgétaire par trop contraint, se présente avec les mêmes difficultés que celles rencontrées ces dernières années, s'inscrivant dans une continuité régressive (moyens insuffisants et imposition d'heures supplémentaires, augmentation des effectifs dans les classes, réduction de l'offre de formation,...).

Si nous pouvons nous féliciter que la formation initiale soit « revue, corrigée » et largement améliorée par le rétablissement d'une décharge de service des stagiaires à hauteur d'un mi-temps à la rentrée 2014 et accepter que les quelques 2500 créations d'emplois d'enseignants du second degré lui soient consacrées en grande partie, nous pouvons aussi nous étonner de cette « grosse » approximation dans les prévisions d'effectifs (+ 33 000 élèves au lieu de + 9 000 !) qui, avec une hausse beaucoup plus importante que celle prévue au moment de l'examen du budget, vient aujourd'hui anéantir tout espoir d'amélioration des conditions d'études et d'apprentissages de nos élèves... et ce ne sont certainement pas les heures supplémentaires injectées massivement qui vont nous

satisfaire et nous permettre de travailler mieux pour la réussite de tous !

Dans notre académie où l'évolution démographique, très disparate d'un département l'autre, affiche globalement une légère baisse du nombre d'élèves (-0,3%) dans les collèges et les lycées, ce sont 56 postes qui devront être « rendus », « compensés » par 13 ETP en HSA... **Dans le département des Ardennes, selon les prévisions d'effectifs, les collèges « perdraient » 163 élèves et se verraient retirer 13 postes d'enseignants !!! Dans les SEGPA où 12 élèves de moins sont attendus, 128,5h sont reprises, 3 postes de PLP au moins seront supprimés...** Cette nouvelle ponction, qui va encore dégrader les conditions d'études et d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des enseignants est totalement inacceptable, allant complètement à l'encontre des objectifs visés par la loi de refondation, interrogeant véritablement sur le projet d'École qui est mis en œuvre dans l'académie de Reims en général, dans le département des Ardennes en particulier...

Les choix (présentés aux organisations syndicales, jamais discutés et pas même remis en cause, même après un vote unanime « contre » de tous les représentants des personnels à l'issue du CTSD du 4 février dernier...) de Monsieur le Directeur académique font clairement apparaître la volonté de répartir la



dotation départementale selon d'autres modes, « donner beaucoup plus à ceux qui ont moins » (+75h au collège Le Lac, tout

nouveau REP+ et +60h à George Sand qui reste ECLAIR), ce qui est fort louable... sauf quand cet effort particulier se fait au détriment des autres, « donner moins à ceux qui n'avaient déjà pas grand' chose... », qui plus est en stigmatisant les collèges multi sites qui « coûtent cher », en réduisant de façon drastique leur dotation pour obliger le regroupement sur l'un des deux sites..., en pointant également les SEGPA, dont « le taux d'élèves est trop important par rapport à la moyenne nationale »..., « surdotées », que l'on va aussi « réorganiser », en fermant 2 divisions (une à Fumay et une au Lac), en « créant » des classes à double niveau accueillant parfois plus de 16 élèves, le seuil pourtant réglementaire...

C'est ainsi que les 22 collèges dits « ordinaires », pour 83 élèves de moins attendus, subiront 9 fermetures de divisions (-2 à Nouvion/Meuse, -2 à Turenne, -1 à Raucourt, -1 à Vrigne-aux-Bois, -1 à Rimbaud, -1 à Monthermé et -1 à Nassau) pour 3 ouvertures (+1 à Juniville, +1 à Attigny et +1 à Signy l'Abbaye), verront leur E/D monter à 24,5 (avec de nombreuses classes entre 27 et 29 élèves !), leur H/e descendre à 1,23, indicateurs encore jamais atteints dans le département... Comme dans d'autres domaines, la droite en avait rêvé, la gauche l'a fait... Concernant les 4 collèges multi

sites, c'est pire encore..., au mépris des préconisations du Ministre lui-même qui, dans son courrier du 5 juillet 2013, demandait « l'installation, dès la rentrée 2013, d'un groupe de travail sur la carte de l'ensemble des collèges ardennais, réunissant les collectivités territoriales, les communes compétentes, les organisations syndicales d'enseignants et les fédérations de parents d'élèves », passant outre ses propres engagements, en CDEN le 7 novembre 2013, d'un calendrier sur trois ans permettant une « réflexion globale sur la restructuration du réseau des collèges ardennais, intégrant les multi sites », Monsieur le Directeur académique, pour 34 élèves de moins attendus, octroie à ces établissements des dotations tellement réduites (correspondant à la fermeture de 6 divisions !!!) que les chefs d'établissements missionnés n'auront d'autre « choix » que de regrouper les classes sur l'un des deux sites ou conserver quelques divisions, mais surchargées (31 élèves voire 34 au Chesne !) et sans option... et en toute démocratie, ce sont les conseils d'administration qui décideront...

Les SEGPA, dont le taux de scolarisation (4,29% des élèves de collèges) est beaucoup trop élevé aux yeux de l'administration (toujours par rapport à une moyenne nationale -de 1,9% certes...- qui est l'argument de nivellement par le bas, bien pratique pour reprendre des moyens, comme si le département des Ardennes ressemblait, par sa situation socio-économique, son niveau de vie, sa population scolaire... aux départements « moyens » du territoire national...), se trouveront, elles aussi, fortement impactées par une réduction d'heures inédite..., -128,5h soit 9% de la dotation

globale, pour 12 élèves de moins attendus... Outre les 2 divisions fermées à Fumay et au Lac, la multiplication des classes à double niveau, le seuil de 16 élèves parfois dépassé, la suppression de 3 postes de PLP, ce seront aussi sans doute de nombreux moyens second degré qui ne seront plus utilisés, entraînant peut-être pour des collègues l'obligation d'un complément de service voire la suppression de leur poste... À l'heure où le Ministre Vincent Peillon vient d'ouvrir le chantier sur la grande difficulté scolaire, la FSU Ardennes a demandé à Monsieur le Directeur académique de surseoir aux mesures qu'il envisage pour les SEGPA du département et d'attendre les conclusions qui seront tirées des discussions en cours.

Concernant l'éducation prioritaire enfin, la concertation qui s'est achevée à la fin de l'année 2013 a donné lieu, en janvier, à de premières annonces pour la mise en œuvre de quelques mesures dès la rentrée 2014 : ainsi, 100 réseaux ont été « ciblés », appelés désormais REP+, des moyens supplémentaires leur seront accordés, tous les personnels bénéficieront d'une pondération de 1,1 (soit 1,5h de diminution du temps de service) pour dégager du temps de concertation. Dans l'Académie de Reims, 2 établissements ont ainsi été retenus, Joliot Curie à Reims et Le Lac à Sedan. Le principal critère semble avoir été celui des PCS (Professions et Catégories socioprofessionnelles), pour le département des Ardennes et le choix qui a été fait, selon le DASEN, entre George Sand et Le Lac, « y a pas photo ! »... Il n'exclut pourtant pas que l'élargissement progressif de ce « noyau » de 100 réseaux à 350 amène George Sand, toujours ECLAIR, à devenir également

REP+.

Pour les autres établissements de l'éducation prioritaire, toujours RRS, rien de nouveau sous le soleil ardennais pour le moment... Si, comme l'an dernier, nous nous félicitons des moyens (« objectif d'encadrement » à 25 élèves par classe -moyenne de 21,5 en réalité- et bonification de 15h reconduite) qui ont pu leur être accordés (bien que ces derniers soient distribués au détriment des autres collèges...), beaucoup de questions (teintées d'inquiétude...) restent cependant en suspens... Sur quels critères la nouvelle carte de l'éducation prioritaire dans les Ardennes sera-t-elle redessinée ? Sorti de derrière les fagots..., un « indice social » (???) permettrait de classer tous les établissements du second degré, avec la visée, semble-t-il, pour la refondation de l'éducation prioritaire, de « se recentrer sur les établissements les plus en difficultés »... Nos collèges RRS actuels resteront-ils tous demain dans l'éducation prioritaire ? Certains ne seront-ils pas tout bonnement rayés de la nouvelle carte... ? D'autres, hors RRS actuellement, pourraient-ils y entrer ? Puisque notre département a encore le tort, avec un taux de scolarisation de près de 25% des élèves de collèges en éducation prioritaire (contre près de 20% au niveau national...), de ne pas être « dans la norme »..., je vous laisse imaginer la suite...

Avec Hollande, on espérait le changement..., on n'est pas déçus, avec Peillon, on espérait une autre École, on n'est pas convaincus..., avec Cazeneuve, on espérait une revalorisation de nos salaires, on aura le gel des primes et avancements des fonctionnaires...

**Karine Fuselier, SNES-FSU**

# LA CARTE SCOLAIRE DU PREMIER DEGRE

Pour la rentrée prochaine, nationalement, 38 227 élèves supplémentaires sont attendus dans les écoles pour 2 355 créations de postes. Ces créations seront très largement utilisées pour absorber cette hausse démographique et sont donc insuffisants pour réparer les dégâts causés par les gouvernements précédents (effectifs, RASED, remplacements...). Pour déployer les nouveaux dispositifs (PDMQDC, moins de trois ans), alléger le service des enseignants en Éducation Prioritaire, baisser significativement les effectifs dans les classes pour permettre de meilleures conditions d'enseignement, la FSU exige une augmentation du nombre de recrutements et un plan pluriannuel de recrutement afin d'amplifier très fortement les créations de postes. Ce sont plusieurs dizaines de milliers d'emplois qui sont nécessaires.

Personne ne croit sérieusement que les résultats de l'école vont progresser en réformant uniquement les rythmes, en réduisant les temps scolaires. Cela nécessite en premier lieu l'amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves. Il faut une vraie priorité au primaire. Au vu du retard pris, le budget actuel ne permet pas d'enclencher les transformations nécessaires, transformations qui doivent notamment toucher aux contenus, aux pratiques pédagogiques (Plus de maîtres, formation continue, ...) et aux conditions d'exercice du métier (déconnexion du temps élèves et du temps enseignants avec une première étape à 21 + 3).

Par ailleurs, la FSU dénonce fermement le report des opérations de carte scolaire, repoussées au printemps pour des raisons électoralistes, ce qui aura des conséquences sur l'organisation des écoles avec une affectation des personnels très perturbée.

Dans notre département, alors que la rentrée 2013 pouvait laisser présager un changement voire

une rupture dans l'Éducation Nationale avec le coup d'arrêt mis aux suppressions de postes et aux nombreuses dégradations qu'elles engendrent inévitablement, la préparation de rentrée 2014, elle, à bien des égards, dans un cadre budgétaire par trop contraint, se présente avec les mêmes difficultés que celles rencontrées ces dernières années. Ainsi, dans le premier degré, alors que l'académie de Reims affiche un solde de tout compte de... 0 (aucune création, aucune suppression), c'est une reprise de 20 postes « au titre d'un rééquilibrage » entre les 4 départements de l'académie qui est annoncée dans notre département...

Et que dire des SEGPA, bien maltraitées elles aussi, qui, pour 12 élèves de moins attendus, se voient retirer 128,5h, supprimer 2 divisions, 3 postes de PLP et combien de postes de professeurs des écoles amenant ainsi à des classes bien chargées, à des classes à double niveau ??? Comment, dans de telles conditions, apporter une aide efficace et une attention toute particulière à ces élèves en grandes difficultés ? Alors que vont s'ouvrir les discussions sur la grande difficulté scolaire, nous demandons un moratoire concernant les mesures proposées pour les SEGPA du département.

Cette nouvelle ponction, qui va encore dégrader les conditions d'études et d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des enseignants est totalement inacceptable à nos yeux, allant complètement à l'encontre des objectifs visés par la loi de refondation, interrogeant véritablement sur le projet d'École qui est mis en œuvre dans l'académie de Reims en général et dans le département des Ardennes en particulier...

**SNUipp-FSU 08**





## Principes de management...



L'EPS serait-elle dans le collimateur? Certains syndicats de chefs d'établissements auraient-ils en travers de la gorge la récente avancée que le SNEP a obtenue sur l'écriture d'un décret sur le forfait de 3H d'AS obligatoire ?

On peut se poser des questions au regard de la récente recrudescence d'alertes lancées à la section départementale du SNEP par de nombreux collègues rencontrant des difficultés diverses avec leur hiérarchie.

Là, c'est un chef d'établissement incapable de désavouer avec autorité un élève et ses parents qui tiennent des propos mensongers et calomnieux à l'encontre d'un professeur d'EPS, oubliant la relation de confiance et le soutien que chacun est en droit d'attendre lorsqu'il s'agit de gestion de personnel...

Ici, c'en est un autre qui fait fi des règles de notation administrative en se permettant de critiquer dans son appréciation la pédagogie d'un collègue aux prises

avec certains élèves difficiles (n'est ce pas là le rôle de la visite pédagogique ?)

Ailleurs encore, les 2 heures de coordination dont bénéficiait réglementairement l'équipe EPS d'une cité scolaire eu égard au nombre de services et d'heures effectuées se réduirait l'an prochain à une seule heure, arguant du fait que 2 dotations distinctes sont attribuées au collège et au lycée. En cette période de préparation de rentrée 2014, l'administration est à la recherche de toutes les heures possibles à "grappiller"...Pour elle, pas de petites économies...Pour le coordonateur et ses collègues qui travaillent sur la cité scolaire (quid de cette appellation dans ce cas ?), c'est une autre paire de manches...

La liste pourrait être plus longue encore (nous avons déjà évoqué le forfait d'AS remplacé par

des cours le mercredi après-midi ou encore la convention de prêt de matériel que voulait faire signer à des collègues pour l'utilisation de tablettes numériques un principal zélé...), mais ces quelques exemples suffisent à illustrer la relation existante entre certains chefs d'établissement et les enseignants. Une relation manquant de confiance, d'humanité. Une administration qui préfère faire le dos rond face aux parents ou faire preuve de démagogie devant les élèves, au détriment des enseignants. Une administration qui ne se préoccupe guère de donner les moyens suffisants pour que les enseignants d'EPS puissent travailler dans des conditions convenables et sereines.

Parents et élèves ne sont pas des clients, les établissements ne sont pas des entreprises, le service public d'éducation n'a pas à souffrir des maux du secteur privé...

**Arnaud Lambert**  
**Secrétaire Départemental du SNEP-FSU**



## Cherchez l'erreur ?

Au CREA (Comité Régional de l'Enseignement Agricole) du mardi 4 février 2014 sur notre demande (SNETAP-FSU) de précision de la signification du contexte régional : "Les moyens publics et privés temps plein sont connus (respectivement stabilité et légère croissance de la dotation horaire et croissance légère des ETP" Les éléments d'explication obtenus de l'administration régionale de l'enseignement agricole ont été :

- Pour le public une croissance de moins d'un ETP
- Pour le privé une croissance d'1,1 ETP

Or, le budget 2014 voté par le parlement prévoit 150 emplois d'enseignants dont 110 pour le public et 40 pour le privé soit pour ce dernier 30% des emplois tel que le prévoit le protocole signé par le Ministre au printemps dernier avec la fédération de l'enseignement privé.

Pour la Champagne Ardenne à la rentrée 2014, la répartition sera dans la situation la moins favorable, égale ou inférieur à moins de 45 % des emplois pour le public pour plus de 55% pour le privé... Cherchez l'erreur ?

**Serge Pagnier**



## **COMITE DE SUIVI DEPARTEMENTAL : QUELLE MASCARADE !!!**



La FSU estime qu'une réforme des temps scolaires est nécessaire pour ne pas en rester à la semaine de 4 jours imposée par Xavier Darcos, et à laquelle elle s'est toujours opposée. Une autre réforme efficace pour l'école doit obligatoirement conjuguer réussite de tous sur le temps scolaire et amélioration des conditions de travail de tous les personnels. Un cadrage national fort est indispensable tout en laissant des possibilités de dérogations à l'initiative des conseils d'école et dans l'intérêt du service public d'éducation nationale. Les activités périscolaires doivent être assurées pour tous les enfants sur tout le territoire avec les financements nécessaires, afin de respecter les principes de qualité, d'égalité, de laïcité et de gratuité avec des personnels qualifiés. Ces activités ne doivent pas empiéter ou se substituer aux apprentissages scolaires.

La FSU dénonce la mise en concurrence des écoles, fondée sur l'offre péri-éducative proposée aux familles. De même elle dénonce dans cette réforme que ce soient les choix budgétaires, politiques ou des contraintes d'organisation qui la pilotent. La FSU rappelle également son attachement au statut de fonctionnaire d'État des enseignants et son refus de toute déréglementation. Elle dénonce les conséquences de la mise en place actuelle de la réforme qui impacte les obligations de service de plusieurs catégories de personnels (remplaçants, décharge de service...). Elle refuse que la politique de décentralisation se traduise par un transfert d'une partie des missions des écoles aux collectivités territoriales.

La FSU Ardennes a porté au

sein du comité départemental de suivi de la réforme des rythmes l'ensemble de ses revendications. Elle y a montré les réalités et les difficultés rencontrées sur le terrain.

En amont de la seconde réunion du comité départemental de suivi des rythmes de décembre 2013, les retours des écoles ayant mis en œuvre la réforme en 2013 ont confirmé nos craintes, et mis au jour des inégalités criantes (entre la "garderie" voire le "rien du tout" des communes ou RPI aux moyens insuffisants et "les ateliers scientifiques, culturels, sportifs" d'autres disposant déjà d'infrastructures et de personnel, et entre les TAP gratuits ou les payants...). Ce second comité n'a fait que mettre en lumière les problèmes déjà évoqués. Malheureusement, les absences de Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les représentants du Conseil Général, de la FCPE, la CAF ... n'ont pu permettre d'échanger plus avant sur ces questions. De plus, face à toutes ces inquiétudes et à nos demandes de remise à plat complète pour une autre réforme, il nous a été rétorqué que nos positions étaient connues, qu'il s'agissait là d'un comité "de suivi" et non d'une instance... et nous a été annoncée l'élaboration de "chartes", de "recommandations" que les personnels n'ont pas attendues pour tâcher d'atténuer la désorganisation engendrée par ce décret. Pour nous, il est donc grand temps que cette cacophonie cesse...

Le comité de suivi a montré ses limites : il n'est plus question pour les représentants FSU des personnels de participer à cette

mascarade dont le seul objectif est, sous couvert de dialogue social, d'offrir une tribune à l'administration pour la conduite de la réforme. Ce comité ne permet pas une quelconque amélioration concrète des conditions de travail dans nos écoles ni une amélioration des conditions d'études de nos élèves. Les avis des enseignants doivent être pris en considération !

De plus la dernière mouture de calendrier scolaire 2016 de M. le Ministre prouve que le respect des temps de l'enfant n'est absolument pas au cœur de ses préoccupations. Face aux lobbies du tourisme, loin de l'alternance « 7 semaines travaillées - 2 semaines de repos » préconisée par l'Académie de Médecine, il propose des périodes d'école qui resteront déséquilibrées sur l'année, certaines zones se voyant imposer une période d'à peine plus de 4 semaines après Noël et quasiment 11 semaines en fin d'année. La FSU demande que le vote du Conseil Supérieur de l'Éducation, extrêmement clair : 41 voix contre, 19 abstentions, 3 refus de vote et 0 voix pour, qui n'appelle guère de commentaire, soit pris en considération.

C'est pourquoi la FSU porte la demande de la non généralisation de la réforme des rythmes à la rentrée prochaine, la suspension de sa mise en œuvre et la réécriture du décret. Le décret actuel porte le risque d'une adaptation locale du fonctionnement de l'école publique qui creuserait les inégalités entre les élèves, les écoles, les territoires.

**SNUipp-FSU 08**

# Humeur... (mauvaise!!!)

Ce matin j'écoutais la radio dans mon lit...

Invitée : Nathalie Kosciusko-Morizet, favorable au pacte de responsabilité mais opposée aux contre-parties sur l'air de : il faut laisser les entreprises décider de l'affectation des allègements de charges et ce n'est pas à l'État de leur dire si elles doivent s'en servir pour augmenter les salaires, créer des emplois ou investir. Connaissant la philanthropie de nos chefs d'entreprise (je plaisante), il serait impensable d'imaginer qu'ils utiliseront cette manne pour délocaliser ou augmenter les dividendes de leurs actionnaires, comme ils l'ont déjà fait par le passé. Et les pigeons, c'est qui ? Le pacte de responsabilité : encore une nouvelle pilule que voudrait nous faire avaler notre Président !

N'oublions pas que c'est la même personne qui se disait solidaire des salariés en lutte au moment de la réforme des retraites qui n'est pas revenue sur la loi de 2010 et qui surenchérit en proposant de reculer l'âge du départ à la retraite ; c'est la même personne qui soutenait début 2012 qu'il n'augmenterait pas la TVA (chacun appréciera) ; c'est la même personne qui refuse d'entendre les enseignants et les élus qui combattent la réforme des rythmes. C'est aussi la même personne qui cède face aux manifestants vociférateurs porteurs des idées nauséabondes véhiculées par l'extrême droite et les catholiques intégristes.

Aujourd'hui pour financer les cadeaux faits au patronat, il envisage de geler l'avancement des fonctionnaires. La prochaine étape, c'est quoi ? La baisse des salaires et des pensions ? La remise en cause du droit à l'avortement ? ...

Derrière le Pacte de responsabilité, défendu par François Hollande, se cache un revirement idéologique qui laisse sans voix, le gouvernement se ralliant à la vision la plus libérale, qui considère que toute dépense publique est par nature improductive.

Ce ralliement est d'autant plus étonnant que les politiques d'austérité imposées par l'Europe ont de moins en moins de défenseurs. Les expériences passées de la Grèce, de l'Espagne ou du Portugal ont échaudé nombre d'économistes et de politiques.

...je me suis quand même levée en espérant un sursaut qui rappellerait à notre Président que ce ne sont ni la droite et son extrême, ni le MEDEF qui l'ont porté aux commandes de notre pays et qu'il n'a pas légitimité à poursuivre la politique de son prédécesseur.



## Anne du Souich pour l'École Émancipée

Insultes, agressions, accidents corporels... Votre protection contre les risques de votre métier ne supporte aucune faiblesse. L'Autonome de Solidarité Laïque œuvre depuis 1903 pour la défense des intérêts moraux et matériels des personnels de l'Éducation Nationale.

En partenariat avec la MAIF, l'Autonome de Solidarité Laïque propose :

### L'OFFRE METIERS DE L'ÉDUCATION

- ▶ Défense de vos droits et responsabilités,
- ▶ Protection des dommages corporels,
- ▶ Soutien moral, psychologique, financier dans les cas exceptionnels.

♦ **Quelques exemples dans les Ardennes** (une soixantaine de dossiers chaque année) :

- Agression par un élève ou un parent,
- Accusation mensongère,
- Remise en cause des pratiques professionnelles.

♦ **Comment adhérer ?**

- Par Internet

- [www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)
- [www.maif.fr](http://www.maif.fr)

- Sur place

- ASL 08 - 38 Rue du Petit Bois  
08000 Charleville-Mézières : 03-24-33-56-24
- MAIF - 43 Rue Madame de Sévigné  
08000 Charleville-Mézières : 03-24-56-57-50

♦ **A quel prix pour un an ?**

- 34,50 € pour les assurés MAIF
- 39 € pour les non-assurés MAIF





COMPLEMENTS  
D'INFORMATIONS SUR  
LES SITES SUIVANTS:

*Site de la FSU 08*

[www.sd08.fsu.fr](http://www.sd08.fsu.fr)

*Site du SNUIPP*

[www.snu08.free.fr](http://www.snu08.free.fr)

*Site du SNES*

[www.reims.snes.edu](http://www.reims.snes.edu)

*Site du SNEP*

[www.snepsu-reims.net](http://www.snepsu-reims.net)



**AU CRÉDIT MUTUEL,  
MON ASSOCIATION EST  
ÉGALEMENT ASSURÉE.  
ET ÇÀ, ÇA CHANGE TOUT !**

**N° Indigo 0 820 047 047**  
0,12€ TTC/MIN

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable  
4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille 320 042 35 4

Si vous désirez nous contacter et/ou  
participer à l'animation de la vie syndicale  
départementale, écrivez :

• Par mail à [fsu08@fsu.fr](mailto:fsu08@fsu.fr)

• Par courrier au

**48 Rue Victor Hugo**

**08000 CHARLEVILLE-MEZIERES**

Vous pouvez également nous joindre par  
téléphone au 03 24 33 14 14 ( de préférence le  
mercredi après-midi)